

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 10 juillet 2023**

**Délibération n° CP-2023-2463**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet de relocalisation du service Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) - Individualisation complémentaire d'autorisation du programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

**Rapporteur** : Madame Lucie Vacher

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

**Présents** : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

**Commission permanente du 10 juillet 2023****Délibération n° CP-2023-2463**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet de relocalisation du service Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) - Individualisation complémentaire d'autorisation du programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Au titre de ses compétences en matière d'aide sociale à l'enfance (ASE), la Métropole de Lyon assure l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), mineurs étrangers dépourvus d'autorité parentale sur le territoire français. Au sein de la délégation Solidarités, habitat et éducation, la direction Prévention et protection de l'enfance coordonne et anime la politique publique de prévention des difficultés familiales et de protection des mineurs en danger. Au sein de cette direction, un service est dédié au public MNA : il s'agit de la MEOMIE.

La question de la prise en charge des mineurs étrangers privés de la protection de leur famille en France se pose depuis le milieu des années 1990 et s'exprime avec plus d'acuité depuis le début des années 2010 dans un contexte global de crise migratoire qui touche l'Union européenne et la France. Les projections démographiques à l'échelle mondiale tendent à montrer que cette situation va s'installer dans la durée.

À l'image des observations réalisées au niveau national, la Métropole connaît, depuis ces dernières années, un niveau très conséquent de demandes de prises en charge émanant de MNA (1 159 en 2022, 1 711 en 2021 pour 874 en 2020). Au 31 décembre 2022, elle prenait en charge plus de 798 MNA au titre de l'ASE. Les 1<sup>ères</sup> données 2023 montrent que l'augmentation se poursuit.

Ces données ont conduit la Métropole à repenser le dispositif dédié à la prise en charge du public par la réalisation de différents projets ayant vocation à améliorer la prise en charge de ce public. Dans ce cadre de cette délibération, il s'agit d'améliorer la qualité des locaux du service métropolitain dédié à la prise en charge des MNA et jeunes majeurs ex-MNA.

**II - Dispositif concerné et enjeux**

La MEOMIE a été créée en 2011 au sein du Département du Rhône. En 2017, l'unité était composée de 8 postes permanents. Suite à l'augmentation constante du public au cours des années suivantes et au déploiement du dispositif dédié aux MNA au sein du secteur associatif habilité, les effectifs de l'unité ont été progressivement renforcés, atteignant un nombre de 32 postes budgétaires en 2022.

La nature des missions a également profondément évolué :

- en avril 2018, la Métropole a externalisé les missions de mise à l'abri et la conduite des évaluations de la minorité et de l'isolement auprès de l'association Forum Réfugiés-Cosi, qui pilote le centre de mise à l'abri et d'évaluation,
- en 2020, le développement d'un partenariat dédié à l'accompagnement des MNA a conduit l'unité à conserver le suivi du public jusqu'à leurs 18 ans,
- en 2021, la décision de recentralisation du suivi des jeunes majeurs ex-MNA au sein de l'unité a engendré de nouvelles missions liées au suivi des contrats jeunes majeurs.

Au 31 décembre 2022, l'unité MNA de la direction prévention et protection de l'enfance assure le suivi de 785 mineurs et 688 jeunes majeurs ex-MNA, le nombre de jeunes majeurs étant conduit à augmenter progressivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, date à laquelle le suivi de ce public aura été recentralisé dans son intégralité.

L'augmentation du public suivi a impliqué la restructuration de l'unité qui est devenue, fin 2022, le service MEOMIE. Ont été créés, dans ce cadre, 12 postes supplémentaires qui seront déployés courant 2023 pour une pleine capacité au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces créations de postes, approuvées par délibération du Conseil n° 2023-1508 du 25 janvier 2023, portent l'effectif global de la MEOMIE à 44 postes.

Depuis septembre 2020, l'unité MNA est implantée sur 3 sites :

- un site principal, situé au 210 cours Émile Zola à Villeurbanne, dédié à l'accueil du public (en location). Depuis le 13 juin 2022, une annexe de l'unité dédiée à l'activité administrative et au travail juridique est implantée au rez-de-chaussée, au 210b cours Émile Zola, à l'entrée adjacente du même bâtiment,
- un site annexe au sein de la Maison de la Métropole de Lyon 6<sup>ème</sup>, situé au 52 avenue de Foch, au 3<sup>ème</sup> étage, qui accueille les travailleurs sociaux en charge des jeunes majeurs ainsi qu'une partie des activités administratives (pôle admission),
- une antenne ponctuelle au sein de la Maison de la Métropole de Lyon 3<sup>ème</sup> située au 149 rue Pierre Corneille, au 4<sup>ème</sup> étage, qui permet aux travailleurs sociaux en charge des jeunes majeurs de recevoir le public.

Cette multiplicité des sites a conduit à travailler un projet de relocalisation du service sur un site d'implantation définitif avec des locaux permettant d'accueillir l'ensemble de l'équipe, de regrouper les différents espaces d'accueil et mutualiser l'ensemble des fonctions métiers.

### III - Plan de financement

Depuis le début de l'année 2023, un travail a été mené, par les services de la direction patrimoine et maintenance et la direction projets et énergie des bâtiments, sur l'expression des besoins et les études préalables.

Les démarches de recherche de locaux, avec les services de la direction patrimoine et maintenance, a permis d'identifier un site à Lyon 7<sup>ème</sup>, dans les locaux de l'ancienne annexe du collègue Clémenceau. Sur ce site, dont la Métropole est propriétaire, il est prévu un programme de travaux pour agrandir et aménager les espaces existants et créer :

- une salle d'attente pour le public,
- 12 box d'entretien en rez-de-chaussée,
- des bureaux pour le personnel d'une capacité maximum de 6 agents,
- une grande salle de réunion et une salle de restauration.

Les études sont réalisées en maîtrise d'œuvre interne Métropole, avec un démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre au 1<sup>er</sup> semestre 2023. La notification des marchés aux entreprises est programmée à l'été 2023 pour une ouverture au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Les études préalables ont permis de mettre en évidence un coût de 1 500 000 €, dont 535 000 € en 2023 pour les études/maîtrise d'ouvrage et travaux et de 965 000 € en 2024 pour la maîtrise d'ouvrage, le mobilier et les travaux.

Au regard des études restant à effectuer pour permettre la réalisation du programme définitif, il est sollicité une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de l'ordre de 1 460 000 € pour l'opération de relocalisation du service MEOMIE, compte-tenu de l'autorisation de programme étude déjà validée pour un montant de 40 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement des études et diagnostics relatifs à l'opération portant sur la relocalisation du service MEOMIE.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant de 1 460 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € TTC en dépenses en 2023,
- 960 000 € TTC en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P35O9803.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 500 000 € en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 40 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitres 21 et 23 pour un montant de 1 500 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 11 juillet 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308387-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
---